



Bourses Gosteli

Fiche d'information relative aux propositions de projets

1. Dispositions générales

La Fondation Gosteli encourage la recherche consacrée au mouvement et à l'histoire des femmes ainsi qu'à d'autres domaines connexes. La condition sine qua non à l'obtention d'une contribution d'encouragement est la volonté de se pencher de manière approfondie sur les sources de l'histoire des femmes. Les travaux en lien avec les fonds des différentes archives de femmes en Suisse sont particulièrement encouragés¹.

La durée du financement du projet doit être de trois mois au minimum et de douze mois au maximum. Les doctorantes et doctorants doivent être immatriculés dans leur université durant la période de subvention.

Les contributions d'encouragement ne sont versées qu'à titre individuel pour des projets de recherche. Les projets d'institutions et les demandes de subventions pour couvrir des frais d'impression en sont exclus.

Le prochain appel à candidatures aura lieu en 2025 au plus tôt.

2. Exigences formelles concernant la demande

Veuillez utiliser pour votre proposition de projet le formulaire prévu à cet effet sur [notre site Internet](#) et respecter le nombre de caractères indiqué.

Les demandes qui contiennent des informations incomplètes ou qui ne sont pas soumises dans les délais ne seront pas prises en compte.

Pour les demandes concernant des projets soutenus par plusieurs institutions de promotion, il convient d'indiquer avec précision à la rubrique n° 4 (calendrier) quelles parties et résultats du projet seront financés par la bourse Gosteli.

3. Soumission de la demande

Veuillez nous envoyer le formulaire de demande (annexes comprises) par voie électronique en un seul document PDF à l'adresse e-mail stipendien@gosteli-foundation.ch.

4. Procédure d'évaluation

La demande est évaluée par la commission de recherche de la Fondation Gosteli en fonction des critères suivants :

- importance scientifique et actualité du projet

¹ Il s'agit notamment des archives Gosteli, de l'Archiv für Frauen-, Geschlechter- und Sozialgeschichte Ostschweiz, des Archives Contestataires, de l'Associazione Archivi Riuniti delle Donne Ticino, du Frauenkulturarchiv Graubünden, du Thurgauer Frauenarchiv et du Centre Grisélidis Réal.



- rapport entre le projet de recherche et les domaines d'activité et fonds de sources des archives Gosteli ou d'autres archives de femmes
- originalité du thème
- méthode choisie
- faisabilité du projet
- qualification scientifique et compétences spécifiques de la requérante ou du requérant

La commission prend la décision finale.

La commission se compose de membres du conseil de fondation et du conseil scientifique de la Fondation Gosteli. Les personnes suivantes en font actuellement partie :

Caroline Arni, professeure (Université de Bâle)

Sabine Balke (Digitales Deutsches Frauenarchiv)

Lina Gafner, docteure (Fondation Gosteli)

Simona Isler, docteure (Fondation Gosteli)

Patricia Purtschert, professeure (Université de Berne)

Dans le cadre de l'examen des demandes, la commission peut également faire appel à des spécialistes qui ne sont pas membres de celle-ci.

7 mars 2023, Worblaufen